



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 16 novembre 2021

Approuvé

Présents :

<i>Andrée Förster</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Annie Sabbatini</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Henry Maillard</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Philippe Buchet</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Âgo</i>

Excusés :

<i>André Reyland</i>	<i>Enéo</i>
<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Carine Wastiels</i>	<i>C2S</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Coraline Dubois</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Âgo</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Etienne Vanderroost</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
<i>Maryvonne Flahaut</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Defeyt</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Pierre Boucher</i>	<i>Seniors MR</i>

Absents : /

Invités : *Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*
Billye Strazzeri-Ritton - Coordinateur Entr'Âges

1. Approbation du PV du 21 septembre 2021

Le PV du 21 septembre 2021 est approuvé sans modification.

2. Projet CAS 2021 : Brochure « Digitalisation / Numérisation »

Sylvain Etchegaray propose aux membres du CA de prendre position sur le terme à utiliser tant dans le titre de la brochure que dans son contenu : digitalisation ou numérisation ?

Lors de la discussion, il ressort que d'une part, digitalisation est un anglicisme alors que numérisation est la version française. D'autre part, il semble que la numérisation englobe la digitalisation.

Le CA décide donc d'utiliser le terme « numérisation » en lieu et place de « digitalisation ».

Henry Maillard propose que le titre de la brochure soit plus explicite quant à son contenu. La proposition suivante est faite : « Le numérique au quotidien [pour les seniors] ».

La précision « pour les seniors » peut cependant être supprimée dans la mesure où la brochure ne se focalise pas uniquement sur les difficultés rencontrées par les seniors, mais également par les personnes ne disposant pas des moyens matériels ou de la formation adéquate à l'utilisation du numérique.

Concernant le contenu de la brochure :

Introduction :

L'introduction de la brochure doit être revue en fonction, notamment du contenu des différents thèmes.

Il est d'ores et déjà suggéré de supprimer les parties de l'introduction relatives aux différentes générations.

L'introduction doit également rappeler que le contenu de la brochure consiste en un état des lieux non-exhaustif de la numérisation dans les 5 thèmes choisis.

En outre, il avait été proposé que les avantages généraux à la numérisation soient repris dans l'introduction et non pas pour chacun des thèmes. Il faut donc reprendre ceux-ci dans l'introduction (rapidité, accès à tout et partout, ...)

Il est suggéré que l'introduction aborde également les points suivants :

- l'insécurité liée à l'utilisation du numérique tant pour les seniors que pour les non-familiers.
- Le décrochage numérique qui en découle (les raisons seront abordées dans la conclusion : manque de moyens financiers et matériels, de formation)

Les thèmes :

Trois thèmes sur cinq ont été traités.

Compte tenu des délais, il y a lieu de mettre une nouvelle deadline pour la remise d'un projet pour ces derniers sujets.

Pour le **1^{er} décembre 2021** un premier projet doit être soumis au Bureau pour relecture.

Lors du Bureau du 21 décembre 2021, un projet final de brochure sera soumis et envoyé aux membres du CA pour approbation.

La secrétaire administrative attire l'attention sur le fait que nous sommes déjà hors délais pour disposer d'une brochure, même en version pdf avant la fin de l'année 2021.

Elle se charge de prendre contact avec Jean-François MOULIN afin de trouver une solution, notamment pour la facturation et une version pdf à mettre en ligne.

3. Projet CAS 2021 : Note Covid

La veille de la présente réunion, la secrétaire administrative a adressé le projet de Note Covid revue et corrigée par Sylvain Etchegaray.

Pour rappel, il s'agissait de reprendre les articles sur le thème du Covid compilés par les membres de la CAS afin de faire une note de lecture de ceux-ci du point de vue des seniors et de l'évolution des articles au fil du temps.

Le CA approuve la Note Covid.

4. Demande de l'Observatoire des Politiques Culturelles

L'Observatoire des Politiques Culturelles a modifié l'arrêté concernant la composition des membres du Comité d'Accompagnement en y incluant la Commission des Seniors de la Communauté française.

À cette fin, il souhaite avoir un représentant afin d'assister à la réunion annuelle de son Comité d'Accompagnement qui a généralement lieu dans le dernier trimestre de l'année et se tient au Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

Andrée Förster se porte volontaire pour y représenter la CAS.

Le CA approuve la candidature d'Andrée Förster en tant que représentante de la Commission des Seniors de la FWB au Comité d'Accompagnement de l'Observatoire des Politiques Culturelles.

5. Remise d'avis du Cabinet de Madame LINARD : « Âgisme »

Le Cabinet de Madame la Ministre LINARD a sollicité de la CAS la remise d'un avis sur les conclusions du sondage sur l'âgisme à l'encontre des personnes âgées de plus de 55 ans en Belgique mené par IPSOS à la demande d'Amnesty International Belgique.

François Verhulst a préparé un projet qu'il a soumis au CA.

À la lecture de son projet les modifications suivantes sont à apporter avant de le transmettre au Cabinet :

- 1.2.1 Une société de la jeunesse et de la performance : il y a lieu de préciser également « de la consommation ». Outre les caractéristiques citées dans ce passage, il y a lieu de préciser qu'ils sont également moins consommateurs.
- 2.1.2 Education permanente : il ne faut pas encourager la FWB à « intervenir » au niveau des orientations d'éducation permanente pour ne pas instrumentaliser les associations en imposant « un thème à la mode ».
- 2.2 Du côté des associations : soit on cite toutes les associations, soit aucune. François va donc adresser un mail aux membres de la CAS afin de savoir s'ils ont des productions relatives à l'âgisme afin de les citer également dans sa note.
- François suggère de rajouter une proposition de partenariat avec le Cabinet pour mettre en place une journée d'étude « intergénérationnelle » à laquelle serait convié Monsieur Stéphane Adam. Billye Strazzeri-Ritton suggère également l'intervention de Madame Juliette Rennes, sociologue et historienne spécialiste de l'âge, du genre et des mobilisations sociales, ayant participé aux capsules sur l'âgisme pour Entr'Âges.

François Verhulst se charge d'apporter les modifications et d'adresser la version définitive à la secrétaire administrative pour le 25 novembre.

L'avis de la CAS doit être remis au Cabinet pour le lundi 29 novembre 2021 au plus tard.

Le CA approuve la proposition d'avis de François sous réserve des modifications sollicitées en séance.

6. Demande Carine Wastiels :

Carine Wastiels étant excusée pour la présente réunion ce point sera remis à l'ordre du jour prochain CA de la CAS en février 2022.

7. Divers

a) Projet « Justice »

Dans le cadre d'une étude européenne « Justice », menée avec plusieurs organismes, l'UCLouvain travaille sur la question de la justice spatiale en lien avec l'accessibilité aux transports publics. Dans un premier temps, avec les acteurs de terrain, ils tentent d'établir une définition commune de la notion de « justice par l'accessibilité ». C'est à cette fin que Monsieur Arthur Nihoul a pris contact avec la CAS sur conseil du CAWaB.

Henri Maillard, vu sa spécialisation dans la mobilité et le transport, a été proposé par les membres du Bureau et une rencontre a été organisée le 14 octobre 2021 dans les locaux de Solidaris.

Lors de cette rencontre Henri Maillard a notamment expliqué et démontré que l'accessibilité n'était pas seulement liée à l'âge (problème de mobilité provisoire suite à un accident, poussettes, handicap, ...). Il a également mis en avant le problème plus large d'aménagement du territoire. Il a, entre autres, souligné que l'accessibilité d'un service devait déjà commencer par un bon endroit, c'est-à-dire confortable, convivial et sécurisant.

Les membres du CA souhaiteraient avoir plus d'informations quant au suivi de ce projet.

La secrétaire administrative se charge d'adresser un mail à Monsieur Nihoul afin d'avoir un retour sur le projet.

b) Révision du « décret seniors »

Anne Marie Balthasart, bien qu'excusée à la présente réunion, a adressé un mail le matin informant d'une demande du Cabinet de Madame la Ministre Linard quant à la révision du « décret Seniors ».

Pour rappel, la Cabinet de Madame Linard, travaille sur le « décret Seniors » vu les problèmes rencontrés notamment avec le service Education Permanente qui est en charge du contrôle de la CAS et l'inadéquation entre les missions du décret et le budget alloué à la CAS pour ce faire.

Monsieur De Reymaeker, collaborateur de Madame Linard, a informé Anne Marie Balthasart qu'une version du Décret programme était en première lecture et qu'une des dispositions concerne la CAS : elle rendra l'évaluation des actions de la CAS proportionnelle à ses moyens.

« Chapitre 4 - disposition relative à la Commission des Seniors.

Art. 32. Dans l'article 4 du décret du 26 mai 2011 instaurant la Commission des Seniors de la Communauté française, les mots "la mission visée à l'article 3,1°" sont remplacés par les mots "les missions visées à l'article 3".

Dans l'article 6 du même décret, le 1°est complété par les mots "en proportion des subventions qui lui sont accordées en vertu de l'article 7". »

Monsieur De Reymaeker demande donc l'avis de la CAS quant à l'évolution du texte du décret seniors.

Après discussion, le CA décide que l'avis à remettre doit reprendre les informations suivantes :

Cette proposition de modification rassure les Administrateurs de la CAS pour un contrôle plus juste de ses travaux. Cependant, ils restent inquiets quant aux critères d'évaluation : quels sont-ils ? Vont-ils également être revus ?

Par ailleurs, la CAS prend à cœur de respecter les missions du décret qui la reconnaît en qualité de Commission des Seniors de la Fédération Wallonie Bruxelles et par conséquent souligne l'importance de la subvention allouée pour être plus efficace dans la réalisation de ses missions et de ses projets.

c) Calendrier des réunions CAS 2022





Les réunions 2022 sont maintenues sur base du 3^{ème} mardi de chaque mois à 14h00.

La nature des réunions est prévue selon une alternance Bureau / CA mais celle-ci dépendant des projets et demandes extérieures éventuelles, sa nature sera précisée avec l'envoi de l'ordre du jour/convocation.

Le calendrier des réunions pour l'année 2022 est donc le suivant :

Date	Réunion
18 janvier 2022	Bureau
15 février 2022	CA (rapport d'activités)
15 mars 2022	CA / AG (comptes 2021)
19 avril 2022	
17 mai 2022	
21 juin 2022	
16 août 2022	
20 septembre 2022	
18 octobre 2022	
15 novembre 2022	
20 décembre 2022	

Annexes :

-  PV du 21 septembre 2021 approuvé
-  Note Covid approuvée
-  Projet Brochure « La Numérisation au quotidien » version 12.11.2021
-  Calendrier réunions CAS 2022